



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 06 Mai 2021 à 19h00

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal = 15
En exercice = 15
Qui ont pris part aux délibérations = 15

Date de la convocation-diffusion

30 Avril 2021

Date d'affichage du CR

L'an deux mil vingt et un, le 06 Mai à dix neuf heure, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Fabien CRUVEILLER, Maire.

Etaient Présents :

Mesdames : Laëtitia FOURY, Aube MOURET, Sophie POUJOL, Sylvia VERYHA.

Messieurs : Jérémy BRITO, Fabien CRUVEILLER, Didier DURAND, Pierre DURANDET, John HUISMAN, Philippe PINCHARD, Nicolas ROME, Laurent ROQUE, Xavier THALER.

Absents excusés : Mme Catherine BOUCHET, Mr Stéphane BRIONI.

Pouvoirs : Mme Catherine Bouchet à Mr Laurent ROQUE.
Mr Stéphane BRIONI à Mr Philippe PINCHARD.

Secrétaire de séance : Monsieur Xavier THALER.

Approbation du compte rendu du précédent Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de prendre en compte les modifications suivantes à apporter au compte rendu du précédent conseil - et à formaliser sous forme de délibération - concernant la création du marché hebdomadaire de Cardet :

- . L'emplacement se situe au parking du stade Janick Broussoux;
- . Les tarifs sont de 1€ le mètre linéaire pour les commerçants réguliers et de 2€ pour les commerçants occasionnels;
- . Mise en place d'une régie pour l'encaissement des frais de locations des emplacements.

Le Conseil Municipal, après prise en compte des informations telles que mentionnées ci-dessus approuve à l'unanimité le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 Avril 2021 et valide la formalisation de ces éléments par délibération.

Ecole des Mas : point sur les travaux et le projet de Maison d'Assistants Maternels

1. Point sur les travaux

Monsieur Pierre DURANDET présente l'avancement des travaux et les avenants au marché initial :

- Réfection complète du sol d'une des salles du rez-de-chaussée pour un montant de 6170,00 € HT;
- Réfection du mur de soutènement en limite de terrain pour un montant de 8400,00 € HT.

Après discussion, le conseil municipal, à l'unanimité, valide les avenants.

2. Projet MAM (Maison d'Assistants Maternels)

La commission municipale ayant en charge ce projet a rencontré l'équipe de la MAM avec des représentants de la PMI (chef de service et infirmière de secteur) le 28/04/2021.

L'ouverture, si le projet est viable et validé, serait prévue pour le 1er janvier 2022.

Pour la réalisation du projet, La future MAM a besoin de l'ensemble des locaux du rez de chaussée, soit environ 100m2 afin de pouvoir accueillir jusqu'à 9 enfants, d'une petite cour et du préau non fermé.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à la majorité de 12 voix pour et 3 absentions (Mme Aube MOURET, Mr Pierre DURANDET, Mr John HUISMAN) décide :

- La mise à disposition de l'ensemble des locaux du rez de chaussée sous forme de cellules vides après réalisation des cloisons intérieures, deux blocs toilettes dont un avec douche et un avec wc enfant/WC PMR, une cuisine standard (plan de travail et évier), un espace extérieur pour la cour et le préau à l'association qui porte le projet de MAM.
- Le bail de location d'une durée de 3 ans pour un loyer mensuel fixé à 700 € est renouvelable et ajustable selon l'indice du coût de la vie.
- L'aménagement des locaux mis à disposition sera à la charge de l'association ainsi que l'ensemble des charges de fonctionnement.
- Il est demandé que priorité soit donnée à l'accueil des enfants Cardésiens.

Place du Château : aménagement et embellissement

Monsieur Jeremy BRITO expose le projet d'aménagement et d'embellissement de la place du château.

Le projet proposé se définit tel que :

- Une fontaine centrale octogonale de type « Vincennes » en pierre reconstituée et alimentée en eau par un circuit fermé;
- Des plantes et des vases « Médicis » seront disposés sur le pourtour de la place ainsi que le renouvellement des bancs.
- Le point d'eau sur la place sera habillé avec une fontaine Toscane.
- Le devis pour l'ensemble des travaux s'élève à 4000 € HT.

La mise en place de ce projet impliquera :

- La révision de l'éclairage de la place afin de bien séparer la partie éclairage public et éclairage des jeux de boules.
- La mise en place d'un système de vidange de la fontaine.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la réalisation du projet tel que présenté.

Réseau EU et AEP : lancement de la consultation du marché à bon de commande

Après présentation du marché à bons de commande concernant les réseaux d'Eaux Usées et d'Alimentation en Eau Potable par Monsieur le Maire et discussion,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité valide le lancement de la consultation du marché à bons de commande tel que décrit :

- Type de marché : Marché public;
- Objet du marché : Travaux EU / AEP - Accord cadre mono-attributaire à bons de commande;
- Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois dans la limite de 3 ans;
- Montant du marché : Montant minimum sur la durée totale du marché : 1 000,00 € HT - Montant maximum sur la durée totale du marché : 89 500,00 € HT.
- Maître d'oeuvre : Cereg – Immeuble le liner – 1655 Chemin de Trespeaux, 30100 ALES;
- Type de Procédure : Procédure adaptée - Validité des offres : 180 jours;

- Critères d'attribution : Prix : 60 % - Valeur technique : 40 %;
- Date limite de réception des offres : Lundi 31 Mai 2021 à 12h00;
- Date d'affichage en Mairie : Vendredi 7 mai 2021;
- Nombre d'entreprises consultées : 3.

PLU :modalités de mise à disposition du public du dossier de la modification simplifiée n°1

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L. 153-45 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Cardet approuvé par délibération du 15 janvier 2019 ;

Vu l'arrêté en date du 29 mars 2021, prescrivant la modification simplifiée n°1 du PLU portant sur la rectification d'une erreur matérielle affectant la délimitation de la zone Ua ;

Vu les pièces du dossier de la modification simplifiée mises à la disposition du public ;

CONSIDÉRANT que le projet de modification simplifiée, l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, les avis émis par les personnes associées doivent être mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations.

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.153-47 du Code de l'urbanisme, les modalités de cette mise à disposition doivent être précisées par le Conseil municipal.

CONSIDÉRANT le contexte actuel de crise sanitaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité:

- DECIDE que le dossier de modification sera :

. Mis à disposition du public en mairie, aux jours et horaires d'ouverture pour une durée d'un mois du 17 05 2021 au 18 06 2021 et accompagné d'un registre permettant au public de formuler ses observations ;

. Mis en ligne sur le site internet de la commune (<http://mairiedecardet.fr/>);

- DECIDE que les observations du public pourront également être formulées :

- Par voie postale : à Monsieur le Maire à l'adresse suivante : Mairie de Cardet, place de la Mairie 30350 CARDET ;

- Par voie électronique à l'adresse suivante : mairiedecardet@orange.fr / objet : observations PLU CARDET/Modification simplifiée n°1.

- DECIDE de porter à la connaissance du public les modalités de la mise à disposition ci-dessus précisées au moins huit jours avant le début de cette mise à disposition par un avis de mise à disposition :

. Publié dans un journal diffusé dans le département ;

. Affiché en Mairie ;

. Publié sur le site de la Commune pendant toute la durée de la mise à disposition.

Dispositif « Panneau Pocket »

Mr Didier DURAND présente l'application « Panneau Pocket » proposée par la gendarmerie. Cette application consultable sur téléphone Android ou I-phone permet d'être informé en temps réel des informations préfectorales mais aussi des travaux de voirie, de recevoir les alertes météo, les coupures de réseaux... Elle peut être consultée aussi par ordinateur sur le site app.panneaupocket.com

Gratuite pour les utilisateurs, elle est proposée au coût de 180 € par an pour les mairies de moins de 1000 habitants.

Après discussion, le conseil municipal valide l'achat de l'application à la majorité de 14 voix pour et une abstention
(John Huisman).

Questions diverses :

- Xavier THALER fait un point sur le Projet de Panneaux Photovoltaïques pour alimenter la station d'épuration: Après étude par l'association ACTTE, il s'avère que le projet n'est pas réalisable en utilisant la toiture de l'atelier technique, sauf si la municipalité effectue une remise aux normes du bâtiment. Une solution possible serait d'utiliser des espaces ombrières, mais ce serait une solution incompatible par rapport au règlement du PLU et des règles d'urbanisme ayant trait au PPRI. Le projet est donc suspendu.
- Concernant la dissolution du RPI, nous sommes toujours en attente d'un retour officiel des services de l'Etat compétents.
- Le groupe communication présente à l'ensemble du conseil municipal le projet de ré-édition du « plan de Cardet ».

Fin de la séance à 21 heures.